



Apprêter sa juste monnaie avant un poste de péage, c'est favoriser un franchissement fluide et rapide.

Récépissé n°0254/29/10/04 HAAC... N° 904 du 15 Novembre 2024

L'ÉVEIL

de la nation

Hebdomadaire togolais d'information générales - fondé en 2004 | Prix : 250 F CFA

Togo

Les produits de consommation soumis au marquage fiscal sécurisé pour renforcer la lutte contre le commerce illicite P.4




United Nations Climate Change | COP29 Baku Azerbaijan

Prise de parole des Chefs d'Etat à la COP 29

Le langage de vérité de Faure Gnassingbé

 P.3

Tournoi Fraternité Ghettos de la fondation Fadi :



Lions FC et Katanga FC prêts pour la grande finale P.7

Le CETEF au cœur des réformes :



Des échanges constructifs avec les médias avant l'ouverture de la foire P.7

22 NOV 08 DEC 2024 FOIRE INTERNATIONALE DE LOME
Faire de toutes les opportunités

- + 1000 exposants
- + 90 000 m² d'espace
- + 500 000 visiteurs

THÈME : "NORMES ET QUALITÉS DES PRODUITS ET SERVICES : OUTILS DE COMPÉTITIVITÉ ET D'ACCÈS AUX MARCHÉS CONNECTÉS"

MALI Pays invité d'honneur

CEDEF (+228) 91 20 75 70 - 98 20 70 75 - 79 20 00 00 / www.cetef.tg

COP29/ Africa climate summit :

Faure Gnassingbé invité d'honneur



Le chef de l'État Faure Essozimna Gnassingbé a présidé ce 13 novembre 2024 En marge des travaux de la COP29 qui se tient du 11 au 22 Novembre à Bakou en Azerbaïdjan, Faure Gnassingbé a présidé le 13 Novembre dernier le deuxième sommet africain sur le climat.

Au cours de cet événement de haut niveau qui vise à répondre aux

préoccupations communes et à mettre en avant les positions clés des pays africains pour renforcer les négociations de l'Afrique à la Conférence des parties, le Président de la République a une fois encore mis en valeur la diplomatie togolaise dans la facilitation de dialogue lié au changement climatique.

Pour une action climatique réussie en Afrique,

le chef de l'État a pris soin de présenter la situation du changement climatique sur le continent, avant de proposer des solutions endogènes basées sur les potentialités naturelles et des pistes pour des investissements contextualisés.

« Il faut nécessairement penser des solutions spécifiquement africaines, des approches sur mesure qui prennent en compte des investissements en infrastructures de base avec un accent sur des structures décentralisées mais aussi sur les potentiels naturels et les priorités urgentes et fondamentales du développement des nations ».

Le Président de la République a salué à cet effet la Déclaration de Nairobi et les politiques nationales, tout en relevant la nécessité de créer



les conditions qui permettent à l'Afrique de bénéficier d'un accès juste et direct aux financements disponibles.

Pour aller plus loin dans cette même dynamique, le chef de l'État a invité ses pairs à investir davantage dans la politique de développement des énergies renouvelables, car « il n'y aura pas de transition énergétique mondiale réussie sans l'Afrique et sans cette source d'énergie, il n'y aura pas de transition énergétique mondiale sans l'Afrique et ses ressources. L'Afrique n'est pas seulement une région nécessitant du soutien, c'est aussi un leader potentiel de la transition énergétique à l'échelle mondiale ».

Le Président de la République a exhorté les Africains à faire prévaloir leur leadership dans le financement de l'action

climatique sur le continent en affichant une position unifiée.

« Je pense qu'il est plus important à jamais de démontrer un leadership africain sur la question climatique en affichant une position unifiée. Il est essentiel que l'Afrique parle d'une seule voix. Soyons unis dans nos voix d'orientation afin que nous obtenions une place centrale et une écoute respectée dans les discussions ouvertes sur le climat. Une Afrique unie est une voix puissante qui rappelle que le développement durable et l'action climatique doivent avancer dans la paix ».

Le chef de l'État s'est montré confiant quant à l'avenir du continent africain, saluant ainsi la résilience des pays africains et la politique d'innovation qui se développe sur le continent.

Avec Présidence.gouv.tg

Forum de partenariat Russie-Afrique

Séance de travail entre Robert Dussey et Sergueï Lavrov

La première conférence ministérielle du Forum de partenariat Russie-Afrique, organisée à Sochi en Russie du 9 au 10 novembre 2024 est un jalon important pour un nouveau format de dialogue régulier entre la Russie et l'Afrique. Le Togo voit dans cette perspective un moyen de renforcer sa coopération bilatérale avec le pays de Vladimir Poutine.

En effet, Robert Dussey et Sergueï Lavrov, tous deux ministres des affaires étrangères, respectivement du Togo et de la Russie ont eu une séance de travail dans le cadre de la conférence ministérielle

du Forum de partenariat Russie.

Il était question de discuter sur les questions de consolidation de la coopération bilatérale entre la Terre de nos aïeux et la fédération de Russie.

Cette rencontre intervient dans un contexte marqué par l'intensification des relations entre la Russie et les pays africains, à travers des cadres multilatéraux, notamment le Forum Russie-Afrique. Etait également présent lors des échanges, Mikhaïl Bogdanov, représentant spécial du président russe Vladimir

Poutine pour le Moyen-Orient et les pays d'Afrique, et vice-ministre des Affaires étrangères.

La coopération entre la Russie et l'Afrique est un gage de soutien du développement des pays africains, avec un accent particulier sur l'accès aux technologies, aux investissements et à des partenariats dans des secteurs clés.

La conférence ministérielle du forum de partenariat Russie-Afrique a été l'occasion de renforcer les liens bilatéraux entre la Russie et le Togo.



MF

Prise de parole des Chefs d'Etat à la COP 29 :

Le langage de vérité de Faure Gnassingbé

Présent à Baku dans la capitale Azerbaïdjanaise pour le compte de la COP 29, le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé a prononcé devant la centaine de dirigeants du monde réunis pour la cause climatique un discours mémorable.

Le Président togolais n'est pas allé du dos de la cuillère pour dénoncer l'inaction des pays riches, la plupart du temps grands pollueurs face aux pays africains dont les populations subissent de plein fouet les impacts négatifs de ces changements climatiques. Il a plaidé pour le déblocage des fonds conséquents pour soutenir les populations africaines victimes des effets pervers des changements climatiques.

Par la même occasion, Faure Gnassingbé a rappelé les engagements de son pays le Togo en faveur de la préservation de la biodiversité, de la protection de l'environnement et de la côte.

Au regard de l'importance du discours prononcé par Faure Gnassingbé, nous proposons l'intégralité à nos lecteurs.

Bakou, 12 novembre 2024
Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégation, Distingués délégués,

Mesdames et Messieurs, Nous sommes ici pour rappeler une vérité simple : les promesses climatiques non tenues ne suffisent plus. Chaque année, l'urgence s'accroît. Chaque année, l'inaction s'approche d'un point de non-retour. Il est temps que nos actions reflètent l'ampleur de l'urgence pour nous amener dans cette direction.

Je voudrais faire deux observations ; la première, c'est qu'il faut une véritable justice climatique. C'est à dire une responsabilité partagée mais différenciée entre les pays.

L'Afrique paye le plus fort de la crise climatique. Nous contribuons peu aux émissions globales. Nous en subissons néanmoins les impacts les plus sévères. Ce sont nos écosystèmes, notre sécurité alimentaire et nos économies qui sont en première ligne de cette crise. Notre besoin de justice



climatique ne peut plus être ignoré. En tant que dirigeants, notre responsabilité à chacun est d'aller au-delà des promesses et d'agir concrètement.

Le Togo est prêt à faire sa part. Nous avons fait de la durabilité, le pilier de notre développement, avec des programmes de reforestation, de protection côtière contre l'érosion et une transition énergétique basée sur les énergies renouvelables.

Mais nous n'allons pas seuls, inverser la tendance mondiale. C'est la justice climatique qui doit être la boussole de toutes nos discussions ici. Elle demande à ce que des fonds de soutien

conséquents soient déployés pour protéger nos populations et notre biodiversité.

Elle exige aussi que les grands émetteurs reconnaissent enfin explicitement ce principe de justice climatique dans les accords internationaux.

Mon second point, c'est qu'il faut des solutions sur mesure aux défis climatiques africains. Il y a des spécificités africaines dues à la crise climatique en plus du fardeau disproportionné. Les profils de risques climatiques de nos pays sont souvent différents de ceux observés ailleurs.

Il faut aussi reconnaître que l'adaptation climatique

présente des défis uniques pour des économies en développement et des sociétés largement rurales. Ces défis spécifiques appellent des réponses spécifiques.

Il nous faut des solutions adaptées aux réalités africaines, mais aussi des mécanismes adaptés pour atteindre ces solutions. Nous ne pouvons pas nous contenter de discussions génériques ni de solutions standardisées. Cela signifie financer la régénération écologique de nos littoraux et développer des infrastructures rurales résilientes.

Cela implique aussi des modes de financement flexibles et accessibles dédiés aux pays vulnérables. Enfin, il faut veiller à ce que ces investissements se fassent de manière cohérente avec nos autres besoins et engagements.

J'appelle donc à une solidarité climatique authentique où les engagements financiers sont tenus et renforcés. Nos solutions pour le climat doivent être pensées comme des investissements dans notre avenir collectif, pas comme des aides temporaires. Je vous remercie.

Dialogue pour une sortie de crise :

Une délégation du parlement de la CEDEAO en mission au Liberia

Un conflit politique secoue actuellement la chambre des représentants du Liberia. Fidèle à ses principes de prévention, de gestion et de règlement des conflits, au sein de la Communauté régionale, la CEDEAO à travers son parlement a dépêché une mission en terre libérienne.

L'objectif de cette mission est de trouver une solution parlementaire à la crise politique qui paralyse actuellement la Chambre des représentants du Liberia. Le dialogue entre les différents protagonistes est le moyen adopté dans le cadre de cette mission.

Une médiation qui répond aux instructions du président nigérian, Bola Ahmed Tinubu, Président de l'Autorité des chefs d'Etat de la CEDEAO.



Ibrahima Mémounatou lors de ce déplacement sensible n'a pas manqué d'exprimer ses préoccupations par rapport à cette crise qui a des

conséquences sur la sécurité de l'espace communautaire.

« A la tête d'une délégation du parlement de la CEDEAO, j'ai atterri au Liberia avec la mission de

comprendre en profondeur les racines de la crise actuelle au sein de la Chambre des Représentants. Face à la complexité de cette situation, notre objectif est de

promouvoir un dialogue inclusif, capable de réunir toutes les parties prenantes et organes de contrôle pour une concertation constructive », a écrit la première responsable du parlement de la CEDEAO dans le cadre de cette mission sur son compte x.

La délégation est composée de deux vice-présidents et deux autres membres du Parlement. L'issue recherchée est une sortie pacifique qui renforcera les fondements démocratiques du pays.

Des recommandations seront soumises à l'Autorité de la CEDEAO, aux autorités libériennes, dans la dynamique de consolider les acquis démocratiques et de maintenir la paix au Liberia dans l'intérêt de la stabilité régionale.

MF

Police Nationale :

Le nouveau DG prend officiellement fonction

Porté à la tête de la Police nationale, le commissaire divisionnaire Akatao Babarim prend officiellement fonction. La cérémonie de prise de fonction s'est déroulée en présence de Calixte Batossie Madjoulba, ministre de la sécurité et de la protection civile.

Avec une carrière riche au plan national et international, le commissaire divisionnaire Akatao Babarim va mettre sa compétence au service de la sécurité nationale dans un contexte sensible, de menace sécuritaire.

Ceux qui connaissent mieux le nouveau Directeur général de la police nationale le décrivent comme un officier supérieur de police qui fait de la rigueur dans le travail sa tasse



de thé. Il jouit d'une excellente réputation.

Dans son discours de prise de fonction, il a reconnu le travail accompli par son

prédécesseur. "Mon Colonel, cher aîné. Sous votre direction, la police nationale a connu des avancées significatives dans la lutte

contre la criminalité, le renforcement de la proximité avec les concitoyens, et la modernisation de nos services. Votre engagement,

votre sens du devoir, et votre vision éclairée ont été des sources d'inspiration pour nous tous", a-t-il indiqué

Il a surtout exhorté les commissaires, officiers et sous-officiers, ainsi que les agents de la police nationale, à plus d'abnégation dans l'accomplissement de leur mission et dans le respect de la légalité. Il n'a pas manqué d'exprimer sa gratitude au chef de l'Etat.

Notons que la cérémonie de passation de commandement est marquée par un défilé et la remise de drapeau national au nouveau Directeur général par le ministre de la sécurité et de la protection civile. Le cérémonial est suivi du paraphe du procès-verbal de passation de commandement.

MF

Togo : Les produits de consommation soumis au marquage fiscal sécurisé pour renforcer la lutte contre le commerce illicite

Les produits de grande consommation au Togo, tels que les eaux, bières, jus de fruits, vins, vermouths, boissons alcoolisées ou non, ainsi que les produits du tabac, sont désormais soumis à un contrôle strict de marquage fiscal sécurisé. Cette exigence, rappelée dans un communiqué conjoint des ministères du Commerce et de l'Économie, vise à renforcer la protection des consommateurs et à lutter contre le commerce illicite qui nuit à l'économie nationale.

Le marquage fiscal : une mesure de protection et de transparence

Instituée par un arrêté en 2017, l'obligation de marquage fiscal sécurisé impose que les produits concernés ne puissent être ni fabriqués ni importés sans porter une marque fiscale visible. Ce marquage permet d'identifier les produits autorisés sur le marché, garantissant leur légalité et leur conformité aux normes en vigueur. Ainsi, les opérateurs économiques sont tenus de procéder au marquage fiscal des marchandises dès leur

sortie des lignes de production ou avant leur entrée sur le territoire national, afin de lutter efficacement contre les contrefaçons et les produits de contrebande.

Cette mesure contribue également à garantir une égalité de traitement entre les produits fabriqués localement et ceux importés. L'exécutif a ainsi appelé les importateurs à s'assurer que leurs produits répondent aux exigences du marquage dès l'origine, afin d'éviter toute disparité qui pourrait affecter la compétitivité des producteurs locaux.

Des sanctions et des contrôles renforcés pour les produits non conformes

Les autorités ont clairement indiqué que tout produit mis en vente sans le marquage fiscal requis serait considéré comme provenant de circuits illégaux et pourrait faire l'objet de saisie immédiate. Pour assurer le respect de cette réglementation, des contrôles rigoureux seront effectués



aux points d'entrée du territoire, ainsi qu'à l'intérieur du pays. Le ministre du Commerce, Kodjo Mivedor-Sambiani, et celui de l'Économie, Georges Barcola, ont réaffirmé l'engagement du gouvernement à renforcer les vérifications aux frontières et dans les circuits de distribution nationaux.

Les populations sont également invitées à participer activement à cette lutte contre le commerce illicite. Elles sont encouragées à signaler toute anomalie constatée dans les commerces en utilisant les numéros verts

8585 et 8280, mis en place pour faciliter la communication avec les services compétents. Cette mobilisation citoyenne est essentielle pour aider à identifier les produits suspects et ainsi protéger les consommateurs.

Une application pour vérifier l'authenticité des produits

Dans le cadre de ce dispositif, l'Office Togolais des Recettes (OTR) a récemment lancé une application mobile permettant aux consommateurs de vérifier l'authenticité des produits

disponibles sur le marché. En scannant le marquage fiscal, les usagers peuvent s'assurer que les produits qu'ils achètent sont conformes aux réglementations en vigueur et qu'ils proviennent de circuits légaux. Cette initiative vise à renforcer la transparence dans les transactions commerciales et à instaurer un climat de confiance entre les producteurs, les commerçants et les consommateurs.

Un engagement contre le commerce illicite et pour la sécurité des consommateurs

En instaurant ce dispositif de marquage fiscal sécurisé, le Togo se dote d'un outil efficace pour lutter contre la contrefaçon, protéger les revenus de l'État, et garantir aux consommateurs des produits conformes et de qualité. La protection des consommateurs et la régulation des produits de grande consommation témoignent de la volonté des autorités de faire respecter les normes et de lutter contre les pratiques commerciales frauduleuses, tout en favorisant un environnement économique sain et transparent.

Assurance Maladie Universelle :

L'INAM rappelle les démarches pour l'attestation de traitement des pathologies chroniques

La mise en œuvre de l'Assurance Maladie Universelle (AMU) au Togo franchit une nouvelle étape avec un rappel de l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM) sur les formalités d'obtention de l'attestation de traitement des pathologies chroniques (TPC). Ce document est essentiel pour les personnes souffrant de maladies nécessitant un suivi médical régulier, car il certifie leur prise en charge par le régime d'assurance maladie.

Procédures de demande d'attestation TPC pour les nouveaux et anciens patients

Pour les nouveaux patients éligibles au régime de prise en charge des pathologies chroniques, la demande d'attestation doit être faite directement au siège de l'INAM à Lomé ou dans l'un des bureaux des délégations

régionales. Cette première étape permet de formaliser leur prise en charge et d'assurer un suivi continu de leur traitement.

Les patients déjà inscrits sous le régime TPC, qui souhaitent un renouvellement ou une modification de leur attestation, disposent de plusieurs options pratiques. Outre le siège de l'INAM et les délégations régionales, ils peuvent se rendre dans l'un des bureaux de liaison situés dans les établissements de santé partenaires. Ces centres de santé incluent les principaux établissements publics du pays : les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU), les Centres Hospitaliers Régionaux (CHR), ainsi que les Centres Hospitaliers Préfectoraux (CHP) d'Aného, Kpalimé, Sotouboua, Blitta, Bassar, et



Mango. À ces structures s'ajoutent également certains hôpitaux privés, tels que l'Hôpital d'Afagnan, Dogta Lafié et la Clinique Autel d'Elie.

L'INAM au service des agents publics, des pensionnés et des personnes vulnérables

Dans le cadre de l'Assurance Maladie Universelle, l'INAM prend en charge plusieurs catégories de

la population togolaise, notamment les agents publics et leurs assimilés, les titulaires de pensions civiles et militaires, ainsi que les personnes vulnérables. Ce programme de protection sociale vise à offrir un accès équitable aux soins de santé pour tous, indépendamment de leur situation économique. L'AMU joue un rôle majeur dans la couverture médicale des pathologies chroniques,

contribuant à alléger le fardeau financier des familles et à renforcer le suivi des maladies nécessitant un traitement continu.

Vers une couverture médicale accessible et complète pour tous

L'extension de l'assurance maladie et la mise en place de procédures simplifiées, comme celles relatives à l'attestation TPC, témoignent de l'engagement des autorités togolaises en faveur d'un accès généralisé aux soins de santé. Grâce aux services de proximité de l'INAM, les patients peuvent accomplir leurs démarches administratives sans devoir se déplacer sur de longues distances, et les personnes souffrant de pathologies chroniques bénéficient ainsi d'un suivi continu, indispensable à leur bien-être.

Aucune nouvelle taxe imposée aux banques au Togo :

Mise au point de l'Office Togolais des Recettes

L'Office Togolais des Recettes (OTR) a récemment démenti les rumeurs selon lesquelles certaines banques, en particulier Orabank Togo, opéreraient des retenues au profit du fisc sur les comptes de leurs clients. Cette mise au point vise à dissiper les inquiétudes des clients tout en clarifiant la situation fiscale des

établissements financiers dans le pays.

Le principe de légalité des prélèvements fiscaux

Seule la loi est habilitée à instaurer de nouveaux prélèvements ou taxes. Ce principe de légalité, rappelé par l'OTR, est au cœur du droit fiscal togolais et garantit que toute nouvelle



imposition nécessite une base législative claire et légitime. Ainsi, aucune nouvelle taxe n'a été imposée aux établissements financiers à ce jour, contrairement aux rumeurs qui circulent.

Les seuls frais actuellement applicables aux conventions de crédit non garanties, conformément au nouveau code général des impôts, se limitent aux droits fixes d'enregistrement (5000 FCFA) et aux droits de timbre (1500 FCFA par feuille). Ces montants sont inclus dans les frais de dossier, facturés lors de l'octroi du crédit, et sont

destinés à couvrir les formalités d'enregistrement légal des crédits.

Encouragement au respect des dispositions fiscales en vigueur

L'OTR a invité les banques togolaises à respecter strictement les dispositions fiscales en vigueur et à ne pas appliquer de frais ou taxes supplémentaires non autorisés par la loi. Cette vigilance est cruciale pour maintenir la confiance des usagers dans le secteur bancaire et assurer la

transparence des opérations financières.

Un secteur financier en pleine expansion

Le Togo a enregistré une dynamique encourageante dans le secteur financier en 2023. Plusieurs banques et systèmes financiers décentralisés ont renforcé leur présence dans le pays, facilitant l'accès aux services bancaires pour un plus grand nombre de citoyens. Ces évolutions contribuent à l'inclusion financière et stimulent le développement économique, en particulier dans les zones rurales où les services bancaires étaient traditionnellement moins accessibles.

En clarifiant le cadre des prélèvements fiscaux et en renforçant le secteur bancaire, le Togo poursuit sa trajectoire de modernisation et de croissance économique, tout en veillant à instaurer un climat de confiance pour ses citoyens.





Haut Commissariat à la Réconciliation
et au Renforcement de l'Unité Nationale



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

N° nos/ko / HCRRUN

Lomé, le 11 NOV 2024

Communiqué

Séssion d'indemnisation des victimes non vulnérables de la région des Savanes

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de réparations, le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) organise une session d'indemnisation à l'intention des victimes non vulnérables de la Région des Savanes.

Les opérations d'indemnisation se dérouleront du 18 au 23 novembre 2024 :

- Au centre Robert Coraevin de Dapaong et concerneront les victimes non vulnérables des préfectures de Tona, de Cinkassé, de Tandjovare, de Kpendjal et de Kpendjal - Ouest
- A la maison des Jeunes à Mango et concerneront les victimes non vulnérables des préfectures de l'Oti et de l'Oti sud

La liste des victimes retenues pour cette étape est disponible sur le site web du HCRRUN (www.hcr-run-tg.org), et également affichée dans les bureaux des préfectures et mairies concernées.

Le HCRRUN invite les victimes à se munir d'une des pièces d'identité suivantes en cours de validité :

- Passeport
- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Ou à défaut de la carte d'électeur de 2023.

Enfin, Le HCRRUN prie les victimes dont les noms ne sont pas encore publiés à faire preuve de patience et de compréhension en attendant leur tour d'indemnisation le moment venu.



Fait à Lomé, le 11 novembre 2024

Pour le HCRRUN,
La Présidente

« Une assemblée... une réconciliation »

CM-DJA-Ville n°18 face à la Cour Constitutionnelle
BP: 2028 Lomé-TOGO Tél: (+228) 22 24 24 24 / 09 Fax: (+228) 22 26 21 26 Email: hcr-run-tg@gmail.com Site web: www.hcr-run-tg.org N° vert: 800 01 40 40

COMMISSION CHARGÉE DU SUIVI
DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT
ETAT TOGOLAIS – SICPA SA

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES OPERATEURS CONCERNES PAR
LE MARQUAGE FISCAL SECURISE

Dans le cadre de la protection du consommateur et de la lutte contre le commerce illicite et, conformément aux dispositions des articles 2 et suivants de l'arrêté interministériel n°005/MEF/MCIPSPT du 06 février 2017, les produits concernés par le marquage fiscal sécurisé notamment les eaux, les bières, les jus de fruits, les vins, les vermouths, les boissons alcoolisées ou non et les produits du tabac « ne pourront sortir des lignes de production ou entrer sur le territoire sans porter la marque fiscale sécurisée ».

A cet effet, il est requis des opérateurs économiques de procéder sans délai au marquage fiscal sécurisé de ces produits avant leur mise en consommation sur le territoire national.

Par ailleurs, en vue de garantir une égalité de traitement entre les produits fabriqués localement et ceux importés, et de renforcer la traçabilité desdits produits, il est recommandé aux importateurs des produits concernés par le marquage de se conformer scrupuleusement aux exigences du marquage à l'origine exceptionnellement à compter du 11 novembre 2024.

A partir de cette date, les produits non marqués à l'origine et ceux mis en vente sans être marqués seront réputés issus des circuits illégaux et feront l'objet de saisie.

Pour ce faire, la Commission invite les populations à la vigilance face aux produits non marqués.

Les contrôles rigoureux seront régulièrement effectués au cordon douanier et sur toute l'étendue du territoire national par les services compétents.

Tout contrevenant s'expose à des sanctions conformément à la réglementation en vigueur.

Pour toutes anomalies constatées veuillez appeler les numéros verts 8585 et 8280.



Fait à Lomé, le 22 octobre 2024

Esso-Wavana

Le Président de la Commission
Esso-Wavana Ahmed ADOYI



AVIS
AUX OPERATEURS ECONOMIQUES
(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES,
CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS,
EXPORTATEURS)

N° 015/2024/OTR/CG/CDDI

Dans le cadre de la facilitation des formalités d'immatriculation des véhicules, le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des opérateurs économiques qu'il sera mis en production à compter du 04 novembre 2024, la procédure dématérialisée de traitement des demandes d'immatriculation dans SYDONIA World.

Par conséquent, les opérateurs économiques sont dorénavant tenus de soumettre leurs demandes d'immatriculation des véhicules uniquement via SYDONIA World.

Le Commissaire Général compte sur le civisme fiscal de tous pour le respect scrupuleux du présent avis.

Fait à Lomé le 29 octobre 2024

Philippe Koton B. TOHODJE

Le Commissaire Général p.i

41, Rue des Impôts, 02 BP, 20823 Lomé, TOGO
Tél. : +228 22 53 14 00
Email : otrap@otr.tg

FEDEREY POUR BATI
www.otr.tg



COMMUNIQUE DE L'OFFICE
TOGOLAIS DES RECETTES

N° 035/2024/OTR/CG/DCSU

Depuis quelques jours, circulant sur les réseaux sociaux des informations selon lesquelles ORABANK TOGO opérerait des retenues sur les comptes de certains de ses clients au profit de l'Office Togolais des Recettes (OTR).

Le Commissaire Général de l'OTR rappelle qu'à ce jour aucune nouvelle disposition fiscale n'a été prise par le législateur exigeant des établissements financiers, de nouveaux prélèvements pour le compte de l'administration fiscale.

Le Commissaire Général rappelle par ailleurs, que selon le principe de la légalité de l'impôt, seule la loi fixe les impôts, droits et taxes en vigueur au Togo, ainsi que leurs modalités de recouvrement.

Ainsi, conformément aux dispositions du Code Général des Impôts de 1983, reprises dans le nouveau Code en vigueur depuis 2019 en ses articles 390-17 et 590, les conventions de crédits non assorties de garanties sont enregistrées aux droits fixes de cinq mille (5000) FCFA et aux droits de timbres de mille cinq cent (1500) FCFA par feuille. Ces droits d'enregistrement et de timbres font partie intégrante des frais de dossier et sont perçus au moment de la mise en place du crédit.

En conséquence, le Commissaire Général invite les établissements financiers au respect scrupuleux des dispositions légales, en matière fiscale, en vigueur.

Fait à Lomé le 11 novembre 2024.

Philippe Koton B. TOHODJE

Le Commissaire Général p.i

41, Rue des Impôts, 02 BP, 20823 Lomé, TOGO
Tél. : +228 22 53 14 00
Email : otrap@otr.tg

FEDEREY POUR BATI
www.otr.tg

Le CETEF au cœur des réformes :

Des échanges constructifs avec les médias avant l'ouverture de la foire

En attendant l'ouverture de la 19e édition de la Foire internationale de Lomé, programmée pour le 22 novembre 2024, le Centre togolais des expositions et foires de Lomé (CETEF) a levé le voile sur les préparatifs et les réformes en cours lors d'une rencontre avec la presse ce jeudi 14 novembre.

« Cette année, nous avons pris un peu d'avance dans l'organisation », a déclaré d'entrée de jeu le directeur général du CETEF, Alexandre de Souza, affichant une satisfaction palpable face aux préparatifs déjà bien avancés.

Les organisateurs se disent fin prêts à accueillir le public dans les meilleures conditions de sécurité, avec l'installation de 15 nouvelles

caméras de surveillance qui viennent renforcer le dispositif existant, portant le nombre total de caméras à 50. Une première pour la foire, visant à garantir un suivi constant des activités et un environnement sécurisé pour les exposants et visiteurs.

Dans le même esprit de vigilance, un numéro vert a été mis à disposition, permettant aux visiteurs de signaler tout incident ou comportement suspect durant la foire. Une initiative de proximité a pour objectif de faciliter la gestion des urgences et d'assurer une intervention rapide en cas de besoin.

Pour faciliter l'accès des visiteurs, à part l'extension du parking à 800



places, le CETEF s'est associé à Gozem, une plateforme de mobilité urbaine et de billetterie qui permettra aux visiteurs de se rendre directement sur le site. « Si vous voulez venir à la foire en taxi, il est préférable de prendre Gozem parce qu'ils

ont accès au périmètre de la foire. Avec Gozem, nous offrons un moyen de transport sécurisé, accessible, et traçable, garantissant une expérience optimale de bout en bout », a précisé le DG du CETEF. Par ailleurs, grâce à ce partenariat, le CETEF veut

aussi faciliter l'achat de billets en ligne.

D'autres améliorations sont également prévues dans les mois à venir, notamment des travaux de rénovation du centre pour en faire un espace plus polyvalent, capable d'accueillir diverses manifestations, allant des événements culturels aux rencontres sportives. Le CETEF envisage également des zones spécialement aménagées pour les jeunes et les créateurs.

Avec ces réformes, le CETEF espère dépasser le record de fréquentation de l'année dernière qui est de plus de 580 000 visiteurs. Rendez-vous donc du 22 novembre au 8 décembre 2024 pour découvrir ce que cette édition a de plus à offrir.

Serge Folly

Tournoi Fraternité Ghettos de la fondation Fadi :

Lions FC et Katanga FC prêts pour la grande finale

À quelques jours de la finale du tournoi "Fraternité Ghettos" organisé par La Fondation Afrique Développement International (FADI), Lions FC de Légbassito et Katanga FC peaufinent leur préparation pour offrir un spectacle de haut niveau aux fans de football de Lomé.

Lors d'une conférence de presse organisée ce 13 novembre 2024 au siège de la fondation, les coaches et capitaines des deux équipes finalistes ont partagé leurs perspectives sur le match tant attendu du 16 novembre prochain. Entre détermination et respect pour l'adversaire, les joueurs se tiennent prêts à donner le meilleur d'eux-mêmes. Les deux coaches et capitaines sont unanimes : cette finale sera le point culminant de leurs efforts et de leur engagement pour leurs quartiers respectifs.

Le coach de Lions FC, Noël Sowou confiant, a insisté sur la rigueur qui a guidé la préparation de ses joueurs. « C'est sur le terrain que tout va se passer. Nous nous sommes beaucoup entraînés, et nous gagnerons avec la discipline », a-t-il déclaré avec assurance.

Le capitaine de Lions FC,



Robert Batena qui a suivi de près les performances de Katanga FC tout au long du tournoi, se montre également motivé, bien que conscient de la force de l'adversaire. « On a suivi les matchs de l'adversaire et il faut reconnaître qu'il est coriace. Mais comme une finale se gagne, nous allons gagner et remporter cette coupe », a-t-il affirmé, déterminé à mener son équipe à la victoire.

Du côté de Katanga FC, le coach Prosper Koudotho adopte une stratégie axée sur la préparation mentale. « On donne des conseils aux joueurs sur comment ils doivent se comporter ces derniers jours », a-t-il expliqué. Pour lui, la clé de la victoire réside dans la gestion



du stress et la maîtrise des émotions. Ces consignes ne sont pas tombées dans l'oreille d'un sourd, car le capitaine de Katanga FC, Mario Agbognito serein mais résolu, a souligné l'importance de ce match pour son équipe et son quartier. « Ce match est l'occasion pour nous de montrer ce dont nous sommes capables. Nous allons nous battre jusqu'au

bout pour honorer Katanga. »

Au-delà de l'aspect purement compétitif, la Fondation Fadi a tenu à souligner que cette finale est un moment de célébration pour la jeunesse des ghettos de Lomé. La fondation espère que ce tournoi encouragera les jeunes à canaliser leur énergie dans des initiatives constructives et solidaires. Le chargé de communication de la Fondation, Eugène Attigan a

insisté sur le fait que l'objectif n'était pas seulement de couronner une équipe, mais aussi de rassembler les jeunes autour des valeurs de respect et de fraternité.

Pour les supporters et passionnés de football, l'événement est à ne pas manquer : le rendez-vous est fixé à partir de 14h ce 16 novembre 2024 au stade omnisport de Lomé.

Serge Folly

Règle tes achats dans une

nouvelle ère de simplicité

Ton application TMoney évolue
avec de nouvelles fonctionnalités

NOUVEAU



Super App
TMoney

Télécharge ton
appli TMoney sur



IBbank Distributeur Officiel
Togo
IB bank Togo en Mobile Money

Avancer. Pour vous. Pour tous. togocom.tg



L'ÉVEIL
de la nation

Siège : Agbalépédogan, non loin
de la Pharmacie vigueur
Tél : (00228) 22 32 85 95

Directeur de Publication
Sama T. DJOBO

Rédaction :
Biva KPELAFIA
Sam DJOBO
Moudjibou FALANA
Gautier A.
Serge FOLLY

Secrétariat :
AGBERE Takira
Imprimerie :
La Colombe
Tirage :
2 500 exemplaires